

CENTRE CULTUREL J. PREVERT
FB/VB/TR
DECISION N°26_13321

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2026-09/03-01 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché pour l'accueil du spectacle « **Les Sea Girls** ».

CONSIDERANT la consultation n°C26058 ayant permis de recevoir, d'analyser et de retenir la proposition de la Compagnie Les Sea Girls.

DECIDE

Article 1

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de fournitures et services.

Le marché n°C26058 ayant pour objet le « **Spectacle Lea Sea Girls** » est attribué à La Compagnie Les Sea Girls, sis à 13, rue de Bouchardon – 75010 PARIS.

Le marché est conclu pour un montant **total de 7 000.00€ HT soit 7 385.00€ TTC**. À ce montant s'ajoutent les frais de transport décor, pour un montant de 1 700.00€ HT soit 1 793.50€ TTC, les frais de transport équipe pour un montant de 420.00€ HT soit 431.10€ TTC, les défraiements repas pour un montant de 363.60€ HT soit 383.60€ TTC.

Le montant du marché est ainsi fixé à 9 483.60€ HT, soit 10 005.20€ TTC.

La prestation se déroulera **le vendredi 6 novembre 2026 à 20h30 au centre culturel Jacques Prévert, Place Piétrasanta – 77270 Villeparisis.**

Le titulaire pourra bénéficier d'un acompte de 30 % du prix de cession du droit de représentation d'un montant de 2 845,08 € HT soit 3 001.56€ TTC, conformément à l'article R. 2191-7 du Code de la commande publique. Cette avance sera versée par virement bancaire après réception du contrat signé. Le solde du prix de cession du droit de représentation d'un montant de 6 638.52 ,00 € HT soit 7 003.64 € TTC, seront réglés par mandat administratif, sur présentation d'une facture

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Article 2

Les dépenses relatives aux frais annexes inhérents à la représentation se décomposent ainsi :

- **Prise en charge directe d'un catering pour le jour de représentation.**
- **Prise en charge directe des frais d'hébergement et le petit-déjeuner pour les artistes et l'équipe technique.**
- **Prise en charge directe de la location de divers matériels techniques conformément à la fiche technique du spectacle.**

Article 3

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné.

Article 4

Toutes les pièces permettant la mise en œuvre de ce marché seront signées, conformément aux délégations consacrées par la délibération du conseil municipal susmentionnée.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 20 octobre 2026.

Le Maire,
Frédéric BOUCHE



CONTRAT DE CESSION SPECTACLE « DERAPAGE »

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Compagnie des Sea Girls – association 1901

Siège : 13, rue Bouchardon – 75010 PARIS

Adresse postale : C/O Céline Ferré – 22 bd de Belleville – 75020 Paris

Téléphone : 06.15.92.78.43 (Céline Ferré)

Licence N°2 : PLATESV-R-2021-000515

Code APE : 9001Z

SIRET : 447 828 823 00057

TVA intracommunautaire : FR09447828823

Représenté par : Mme Sophie Guérinet en qualité de Présidente

ci-après dénommé « Le producteur » d'une part

ET

Marie de Villeparisis – Centre Culturel Jacques Prévert

Place de Pietrasanta 77270 Villeparisis

N° S.I.R.E.T : 217 705 144 00202

TVA Intracommunautaire : FR01 88 217 705 144

Code APE : 84.12 Z

Licence spectacle : Catégorie I : PLATES V-D-2024-001776

Représenté par Frédéric BOUCHE, Maire de Villeparisis

ci-après dénommé « l'Organisateur » d'autre part

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

A – Le producteur déclare être propriétaire des droits de représentation du spectacle *Les Sea Girls – Dérapage* ci-après dénommé « Le Spectacle ».

Un spectacle conçu et interprété par : Pierre Guillois, Judith Rémy, Prunella Rivière, Delphine Simon

Un spectacle interprété par Judith Rémy, Prunella Rivière, Delphine Simon

Mise en scène : Pierre Guillois

Chansons et composition Prunella Rivière

Composition et orchestration Fred Pallem

Direction vocale Lucrèce Sassella

Guitare Dani Bouillard **Percussions** Vincent Martin **Piano** Benjamin Pras

Costumes et scénographie Elsa Bourdin **Construction décor** Laurélie Riffault

Lumière François Menou **Son** Joël Boischot **Régie lumière** Michel Guedry **Régie plateau** Ingrid Chevalier

B – L'Organisateur certifie s'être assuré de la disposition de la salle ci-dessous mentionnée dont le Producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques :

Centre Culturel Jacques Prévert - Av. Aristide Briand, 77270 Villeparisis

Jauge mise en vente : 650

Le Producteur s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, UNE représentation du Spectacle

Le vendredi 6 novembre 2026 à 20h30

Durée : 01h30

Le démontage et le rechargement seront effectués après la dernière représentation.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

1. Le Producteur fournira le spectacle entièrement monté et assurera la responsabilité artistique de la représentation. En qualité d'employeur il assurera la rémunération, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra d'obtenir les autorisations pour l'emploi éventuel de mineur et / ou de personnel étranger. Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. Le Producteur en assurera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières.
2. LE PRODUCTEUR fournit en annexe 1 du présent contrat la fiche technique du spectacle. Cette annexe 1 définissant les conditions techniques du spectacle fait partie intégrante du contrat et devra être signée par les deux parties.
3. LE PRODUCTEUR s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation, dont les mesures relatives à la prévention du Covid-19 le cas échéant, en vigueur, relatives à la sécurité de l'établissement, du personnel et du public, conformément aux directives de L'ORGANISATEUR.
4. Conformément à la réglementation pour tous les contrats supérieurs à 5 000 € HT (montants des contrats cumulés sur l'année civile), le PRODUCTEUR adressera à L'ORGANISATEUR une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont il s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
5. Le Producteur fournira au plus tard 30 jours avant la représentation les éléments nécessaires à la publicité du spectacle, tels que définis dans l'article 5.
6. Le Producteur certifie que le Spectacle a été joué moins de 141 fois.
7. Le Producteur certifie ne pas être subventionné. Le spectacle est soumis à la taxe du CNM.
8. Le Producteur déclare avoir eu formellement connaissance des équipements techniques du théâtre faisant l'objet du présent contrat. Le Producteur fournira les justificatifs de la conformité des décors, meubles et accessoires, aux normes de sécurité applicables dans les salles de spectacles (certificats M1), dès leur introduction dans l'établissement. Le Producteur doit mentionner dans la fiche technique du spectacle tout emploi d'artifice ou de flammes (bougie, cigarette, arme à feu, ...).

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

1. L'Organisateur s'engage à fournir le lieu de représentation en ordre de marche dès le jour de la représentation à 09h00, conformément à la fiche technique qui lui sera fournie, y compris le personnel nécessaire aux déchargements et rechargements, aux montage et démontage. Il fournira le personnel technique requis et en qualité d'employeur, il assurera la rémunération, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel. Il fournira en particulier ou fera fournir par un prestataire les équipements conformément aux conditions techniques générales avec le personnel technique afférent, et sera responsable de l'installation, la vérification, l'entretien de ces équipements, de même que de toutes alimentations électriques nécessaires. L'ORGANISATEUR aura en outre à sa charge les frais d'entretien des costumes selon les consignes mentionnées dans la fiche technique.
2. Il sera responsable de l'obtention des autorisations administratives permettant les représentations. Il s'assurera par ailleurs de la mise en place des services et personnels de contrôle de sécurité, secours médical, voirie, nécessaires à l'accueil et à la sécurité du public et du spectacle. L'ORGANISATEUR s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité de l'établissement, du personnel et du public.
3. L'Organisateur s'engage à ce que la régie son soit située en salle.
4. L'Organisateur s'engage à n'utiliser que le matériel publicitaire fourni par le Producteur.
5. Pour toute autre exploitation de l'image de l'artiste sous quelque forme que ce soit, l'Organisateur devra obtenir l'accord préalable du Producteur
6. L'Organisateur est responsable de sa billetterie, de sa mise en vente et de l'encaissement de la recette correspondante.
7. L'Organisateur s'interdit de céder à un quelconque tiers le présent contrat.
8. L'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par LE PRODUCTEUR et présentera le spectacle de la manière suivante dans tous les documents le permettant :

Production Les Sea Girls

Coproduction Maison des Arts du Léman - Thonon-Les-Bains, Le Bateau Feu scène nationale Dunkerque, Scènes Vosges - Épinal, Comédie de Picardie scène conventionnée - Amiens, Le Quartz scène nationale - Brest

Résidences Maison des Arts du Léman - Thonon-Les-Bains, Le Bateau Feu scène nationale -

Dunkerque, Scènes Vosges- Épinal, Centre des Bords de Marne - Le Perreux-sur-Marne, Arca

Le texte du spectacle objet du présent contrat, à destination de la brochure de la saison 26-27 et du site internet de l'ORGANISATEUR, fait l'objet d'une commande de l'ORGANISATEUR à un auteur dans le cadre d'une ligne éditoriale globale. De ce fait, le texte du spectacle ne sera pas soumis à validation et à relecture en amont de sa publication par le PRODUCTEUR.

9. Merchandising : L'ORGANISATEUR mettra à disposition une table et une chaise au PRODUCTEUR pour permettre la vente de produits dérivés à l'issue de la représentation, dans un espace favorisant la rencontre avec le public (hall d'accueil, ...). Il est entendu entre le PRODUCTEUR et l'ORGANISATEUR que la vente et l'encaissement des recettes sont gérés par Le PRODUCTEUR et que l'intégralité des recettes générées lui reste acquise.

ARTICLE 3 – PRIX DE VENTE

Les parties conviennent d'un prix de cession du Spectacle d'un montant de 7 000 euros HT (sept mille cinq cent euros hors taxes) + TVA 5,5%, soit 7 385 euros TTC.

Les frais annexes sont ajoutés au prix indiqué ci-dessus et sont soumis à une TVA de 5,5%. Le détail est le suivant :

- 07 nuitées single dans un hôtel 3 étoiles minimum, pris directement par L'ORGANISATEUR, en accord avec LE PRODUCTEUR.

La Production s'engage à transmettre au Centre culturel, au plus tard un mois avant la date de la représentation, la liste définitive des personnes devant bénéficier de l'hébergement et à confirmer le maintien des réservations. Toute annulation, modification ou réduction de nombre de nuitées intervenant moins d'un mois avant la date de la représentation et occasionnant des frais d'annulation, de modification ou tout autre frais supplémentaire facturé par l'établissement hôtelier restera intégralement à la charge de la Production. Lorsque la réservation aura été effectuée directement par le Centre culturel Jacques Prévert, la Production s'engage à rembourser au Centre culturel l'intégralité des frais qui lui seraient facturés fait d'une annulation ou d'une modification tardive imputable à la Production. Toute demande d'annulation ou de modification devra être formulée par écrit auprès du Centre culturel Jacques Prévert.

Rooming :

PRENOM NOM	FONCTION	05-nov	06-nov
JUDITH RÉMY	COMÉDIENNE		
PRUNELLA RIVIÈRE	COMÉDIENNE		
DELPHINE SIMON	COMÉDIENNE		
DANI BOUILLARD	MUSICIEN		
VINCENT MARTIN	MUSICIEN		1
JÉRÉMIE PONTIER	MUSICIEN		
MARION PELLARININ	RÉGIE GÉ/PLATEAU	1	1
JÉRÔME CASINELLI	LUMIÈRE	1	1
MATTHIEU TASSEAU	SON	1	1
NOMBRE DE NUITÉES		3	4
TOTAL NUITÉES			7

- 1700 € HT de transport décor maximum, ajustable au réel sur présentation de justificatifs
- 420 € HT de transport de l'équipe artistique et/ou technique
- L'ORGANISATEUR assurera les transports entre la gare et la salle, la salle et l'hôtel, et l'hôtel et la gare, si ceux-ci sont trop éloignés les uns des autres (transports en commun ou taxis), en accord avec le PRODUCTEUR.
- L'ORGANISATEUR prendra à sa charge un catering léger en loge et 18 repas en défraiement au tarif syndical en vigueur soit 363,60 € HT : 9 le midi et 9 le soir de la représentation.

Modalité de règlements :

- Montant total : 9 483,60 € H.T + TVA 5,5% soit 10 005,20 €.
- Acompte de 30% soit 3 001,56 € TTC à la signature du contrat - sur présentation de facture.
- Solde de 7 003,64 € TTC, paiement dans un délai de 30 jours après présentation de facture.

Ce montant sera réglé au Producteur, par mandat administratif sous 1 mois, sur présentation d'une facture sur Chorus pro, à l'issue de la représentation.

L'Organisateur prendra en charge les transferts entre la gare, le lieu de représentation et l'hôtel et mettra à disposition de l'équipe un catering bio dans les loges avant la représentation, et prévoira un stationnement avec parking sécurisé pour garer le camion 20m3.

ARTICLE 4 – DROITS D'AUTEURS

1. Le Producteur assurera, pour l'ensemble de la tournée, les déclarations des œuvres liées au Spectacle auprès des sociétés d'auteurs (sacd, sacem...).
2. L'Organisateur prendra en charge les droits d'auteurs, hormis les droits voisins qui sont à la charge du Producteur, et en assurera le paiement auprès de la SACD et/ou de la SACEM pour un montant qui n'excédera pas 12 % de l'assiette de la cession ou de la recette de billetterie selon ce qui est le plus favorable à l'auteur. L'Organisateur fera son affaire de transmettre le programme des œuvres exécutées aux sociétés d'auteurs concernées. Le Producteur garantit l'Organisateur contre tout recours des sociétés de gestion et de perception des droits voisins.

N° programme SACEM : DÉRAPAGE: 30000168240 (date début 01/09/24)

DÉRAPAGE - VARIÉTÉS SCÉNIQUES: 30000168241 (date début 01/09/24)

Le spectacle ne fait pas l'objet de droit voisin.

ARTICLE 5 – ENREGISTREMENT – DIFFUSION

1. Tout enregistrement et/ou diffusion, même partiel, du Spectacle objet du contrat, devra faire l'objet d'un accord particulier et formel du Producteur.
2. L'Organisateur sera responsable de faire respecter par tout tiers, y compris le public, les interdictions de captation du Spectacle, par tous procédés photographique ou d'enregistrement, sonores et/ou visuels.
3. L'enregistrement d'extraits du Spectacle de plus de 3 minutes devra faire l'objet d'un accord particulier du Producteur.

ARTICLE 6 – ASSURANCES

L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation du Spectacle dans son lieu.

Le Producteur est tenu de souscrire d'une part une assurance couvrant son personnel, ses biens et ceux appartenant à son personnel et d'autre part une assurance en responsabilité civile.

ARTICLE 7 – ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, en cas d'impossibilité manifeste d'effectuer ou d'achever la représentation pour des raisons réputées de force majeure par la loi et la jurisprudence, à savoir :

- indisponibilité de l'un des interprètes en cas de maladie et/ou accident dûment constaté
- séquestration de l'un des interprètes
- indisponibilité de la salle à la suite d'un incendie, dégât des eaux, attentat, vandalisme, sabotage, acte de terrorisme, dommages électriques
- retrait des autorisations administratives
- deuil national
- grèves extérieures au Spectacle
- guerre, émeutes, mouvements populaires
- retard de transport suite à un accident caractérisé
- destruction ou détérioration du matériel servant au Spectacle suite à accident caractérisé
- blocage par un service administratif du matériel ou des artistes à condition qu'aucune irrégularité n'ait été commise
- carence accidentelle de la fourniture d'électricité par les services publics
- épidémie
- impossibilité de la troupe ou du matériel à se rendre à destination du fait des routes, aéroports ou gares impraticables par suite de brouillards, inondations, enneigement ou verglas exceptionnels.
- toute action empêchant le déroulement normal des répétitions et des représentations

Dans le cas d'une annulation du spectacle du fait du Producteur, celui-ci s'engage à verser à l'Organisateur, une indemnité calculée sur la base des frais effectivement engagés par ce dernier (sur présentation des justificatifs), et dont le montant ne pourra excéder le prix TTC de la représentation tel que défini à l'article 3.

Dans le cas d'une annulation du Spectacle du fait de l'Organisateur, celui-ci s'engage à verser au Producteur le montant du prix TTC de la représentation tel que défini à l'article 2 si annulation à moins de 30 jours de la représentation, 100 % de la cession et 50 % du prix de cession si annulation à moins de 100 jours.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle du paragraphe A de son exposé.

Clause COVID19/pandémie

En cas d'annulation de la représentation : Dans l'éventualité d'une propagation du Covid-19 ou toute autre épidémie et pandémie ayant pour conséquence l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour cause de maladie parmi les membres des équipes artistiques, ou bien du fait d'une décision préfectorale :

* L'**ORGANISATEUR** et le **PRODUCTEUR** examineront tout d'abord la possibilité de reporter la ou les représentations programmées.

* Si cette solution n'est pas envisageable, un accord amiable entre les deux parties sera recherché. Cet accord tendra à préserver la solidarité professionnelle, notamment en ce qui concerne les rémunérations du personnel artistique et technique intermittent, et les équilibres budgétaires du **PRODUCTEUR** et de l'**ORGANISATEUR** d'autre part.

ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige relatif au présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

ARTICLE 9 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Invitations réservées à la production par représentation : 10 places.

Fait à Paris, en 2 exemplaires, le 05 juin 2026

LE PRODUCTEUR

Mme Sophie Guérinet

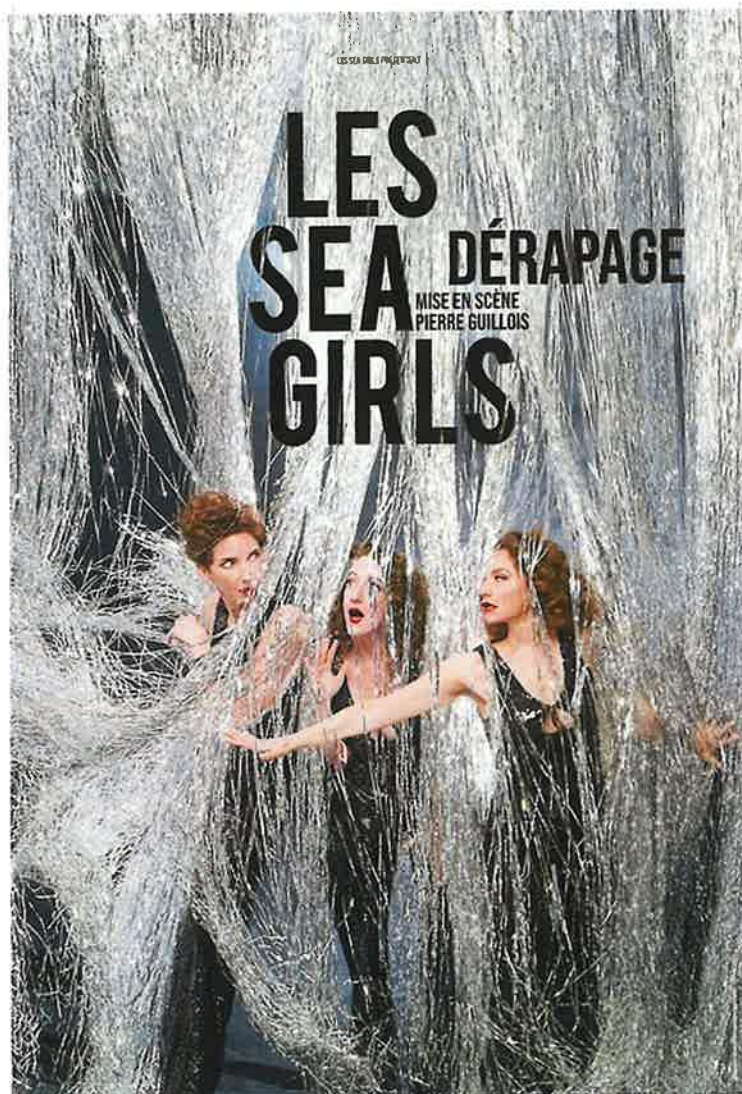

Association Les Seà Girls
13, rue Rouhardon
75010 PARIS
447 828 823 00057

L'ORGANISATEUR




CONTRAT TECHNIQUE (16 pages)

LES SEA GIRLS

**Producteur : Pascal Guillaume**

Directeur de Production	Pierre Boiteux	01 53 25 02 80	pboiteux@kimaimemesuive.fr
Chargée de Production	Margot Maumy	01 53 25 02 89	mmaumy@kimaimemesuive.fr
Directeur Technique KMMS	Cyril Sanz	06 67 01 88 61	sanzregie@hotmail.fr

Contacts tournée

Régisseur / Administrateur	TBC	06	
Régie générale / plateau	Ingrid Chevalier	06 70 89 45 49	chevalier.ingrid@gmail.com
	Arnaud Bouvet	06 71 10 24 62	arnaudbouvet67@gmail.com
Régisseur lumières	Michel Gueldry	06 17 55 91 32	mgueldry@gmail.com
	Jérôme Casinelli	06 63 16 03 54	jeromecasi@hotmail.fr
Régisseur son	Matthieu Tasseau	06 70 61 08 97	mymatth.tasseau@gmail.com
	Yann Costa	07 83 61 57 30	kal.bass.studio@gmail.com

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

AVENANT AU CONTRAT DE CESSION

Ce document a été réalisé afin de présenter les conditions d'accueil technique, matérielles et artistiques indispensables au bon déroulement du spectacle.

Il fait partie intégrante du contrat de cession. Il est donc expressément demandé de respecter scrupuleusement les éléments y figurant et de veiller à leur bonne exécution.

Afin de préparer notre venue, veuillez nous faire parvenir au moins 1 mois avant la date de représentation :

- La fiche technique de votre théâtre (plan d'accès, plan de scène complet avec les cotes, fiche technique son et lumières, coordonnées de l'équipe technique)
- Le présent dossier technique, paraphé et daté, signé par le responsable technique de l'organisateur.
- L'ensemble des informations relatives à la technique seront transmises au régisseur général du spectacle qui prendra contact alors avec l'organisateur. Nous vous rappelons l'obligation de rédiger un plan de prévention qui devra être signé par le responsable technique de l'organisateur, avalisé par le régisseur général et signé par le directeur de production.

IMPORTANT

En cas de difficulté, n'apportez aucune modification sans notre accord. Contactez-nous sans délai de manière à trouver ensemble une solution qui préserve les conditions et la qualité du spectacle.

Le dispositif technique dispose d'une capacité d'adaptation importante. Dans le cas où du matériel serait manquant ou si votre parc ne répondait pas à la demande, nous disposons d'accords privilégiés avec des prestataires dont nous pouvons vous faire bénéficier (conditions à étudier / le transport tiendra compte alors du matériel déplacé et de la logistique induite.)

Merci de bien prendre en compte, que c'est avant tout un spectacle musical, un "concert théâtralisé" !

Il est impératif de décharger et de commencer l'installation décor, des lumières et du son la veille entre 16 et 19h, nous en profiterons même pour commencer les réglages lumière si possible. Même si ce n'est que 3 heures, ça permet de travailler beaucoup plus sereinement le jour J.

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture²
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Informations essentielles

SPECTACLE

Durée : 1h25 sans entracte

Équipe en tournée : 11 personnes

- 3 Artiste-interprète
- 3 Musiciens
- 1 Administrateur de tournée
- 1 Régisseur générale
- 1 Régisseur son
- 1 Régisseur lumières
- 1 Chauffeur matériel

TRANSPORT / PARKING

Prévoir l'accès et faire réserver des places de parking au plus près de l'accès technique pour :

- **Un véhicule type 12T/19T - 30m3** à partir de 16h la veille de la représentation jusqu'au lendemain 9h

Il sera sous surveillance permanente et responsabilité de l'organisateur.

L'organisateur devra prendre en charge les autorisations administratives de circulation le cas échéant.

- **Les Artistes, les musiciens et l'administrateur (7 personnes)** voyageront soit :

A bord d'une voiture, dans ce cas, merci de prévoir un emplacement de parking pour ce véhicule au plus près de l'accès Backstage. Cet emplacement devra pouvoir être à disposition exclusive de notre véhicule pour toute la journée.

Soit le plus souvent :

En avion ou en train, dans ce cas, merci de prévoir à leur arrivée un véhicule pour les transferts de leur arrivée à leur départ le lendemain de la représentation. Ce véhicule, ainsi que le chauffeur devront rester à disposition tout au long de la journée.

- **Les techniciens (3 personnes)** voyageront soit :

A bord d'une voiture, dans ce cas, merci de prévoir un emplacement de parking pour ce véhicule au plus près de l'accès Backstage. Cet emplacement devra pouvoir être à disposition exclusive de notre véhicule pour toute la journée.

Soit le plus souvent :

En avion ou en train, dans ce cas, merci de prévoir un véhicule pour leurs transferts de leur arrivée la veille de la représentation à leur départ le lendemain de la représentation. Ce véhicule, ainsi que le chauffeur devront rester à disposition tout au long de la journée le jour de la représentation pour assurer les transferts hôtel / salle / restaurant.

L'Administrateur de tournée prendra rapidement contact avec vous afin de vous informer au plus tôt du mode de transport choisi concernant votre ville.

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture³
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

MISE EN PLACE / DECOR

Dimensions minimales / Espace scénique :

- Ouverture **minimale** au cadre : 11,00 m de large
- Profondeur **minimale** (cadre de scène/ lointain) : 10 m sans compter le proscénium
- Largeur minimale de mur à mur : **14,00 m optimum**
- Les porteuses seront espacées au mieux de +/-40 cm.
- Hauteur libre sous porteuses : 6.5m à **8,50 m optimum**
- Le plancher du plateau devra être noir et en très bon état.
- Prévoir toutes les frises et pendrillons suivant les plans en annexe.
- Prévoir un rideau de fond de scène noir

Si votre salle ne correspond pas aux demandes ci-dessus et pour valider toute adaptation à votre salle, merci de prendre contact avec le régisseur technique de la tournée

Frises & pendrillons :

Les frises et pendrillons seront de couleur noir et en velours :

- 4 frises pour masquer les projecteurs.
- 3 Jeux de pendrillons minimum, suffisamment pour masquer les éventuelles découvertes et réaliser une boîte noire (voir plan lumières)

Merci de prévoir au plateau :

- Gaffer noir / Barnier / Adhésif phosphorescent (marquage plateau)
- Balayage et nettoyage plateau avant mise
- Système interphonie entre les postes techniques (régies, plateau)

A noter que :

- L'espace scénique devra être vide de tous éléments ou projecteurs n'étant pas nécessaire au bon déroulement de notre spectacle.
- Aucun pied de structure ne devra être posé sur scène, aucun câble ou caisse ne devra encombrer l'espace scénique.
- Un éclairage tamisé et graduable devra être installé dans les coulisses pour permettre aux comédiens et comédiennes d'accéder à la scène et d'en sortir sans encombre et sera coupé pendant le spectacle.
- L'éclairage de la salle devra être graduable de notre régie lumière
- La régie lumière et son pourra se trouver dans une régie en fond de salle impérativement ouverte, dans l'axe de la scène et suffisamment en hauteur pour passer au-dessus du public.
- Prévoir deux tables pour poser les accessoires une à cour et une à jardin.

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture⁴
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Description et particularités du décor et du mobilier de scène :

Le plateau est séparé en deux espaces par un rideau argenté de 7m d'ouverture et 6m de hauteur (fourni par nos soins)

Dans la partie à l'avant-scène : Espace loge 1 grande table de maquillage (dim. à titre indicatif 2000x550x740mm) avec 3 miroirs (démontables) 4 portants avec costumes (dim. LxH 1500x1900) 1 malle type flight case + cantines. La compagnie apporte les différents éléments, qui seront sur roulettes.

Collés derrière le rideau : un espace simulant la partie scénique, qui sera séparé par notre rideau argenté, le sol devra être noir en très bon état.

Trois musiciens seront installés de chaque côté du rideau :

- Batterie à jardin,
- Guitare et clavier à cour.



Mobilier de scène : A fournir localement

- Un escalier accès scène/salle
- 1 table pour accessoires
- 7 chaises
- 1 grand portant
- 1 cube de 80cm de haut pour poser un retour

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture ⁵
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

ACCUEIL

Loges : 1 grande loge / 3 comédiennes + 1 grande loge / 3 musiciens + une loge techniciens

1 Loge habilleuse – Buanderie / Matériel pour la loge habillage :

- **Merci de noter que nous demandons une habilleuse à partir de 14h pour l'entretien et le nettoyage des costumes, la mise et démise, ainsi que pendant la représentation !**
- 2 Portants avec cintres / 2 Tables / 4 Chaises / 1 Centrale vapeur + 1 Table à repasser.
- Prévoir l'accès à une buanderie dès l'arrivée de l'équipe avec machine à laver et sèche-linge.
- L'organisateur devra prendre en charge l'entretien des costumes et s'assurer que ces derniers soient déposés en loge, au plus tard, à 17h30. (Pressing aux frais de l'organisateur) Dans le cas d'un pressing, une personne devra être sur place, au déchargement du camion, pour récupérer les costumes et les déposer au pressing dès notre arrivée le matin.

1 loges pour les 3 Comédiennes + 1 loge pour les 3 musiciens

En raison de problèmes d'allergie, les loges doivent être propres, dépoussiérées et ventilées (pas d'humidité). Elles doivent comprendre ou être à proximité de toilettes et de douches.

Prévoir dans chaque loge :

- **Impératif !** 3 tables de maquillage avec éclairage dédié, 3 chaises, 2 poubelles
- Un canapé assez confortable pour une courte sieste si besoin
- Un miroir sur pieds
- Un portant pour les costumes, 3 boîtes de Kleenex
- 3 draps de bain et 3 serviettes de toilette, du gel douche
- 6 bouteilles 0,33 cl d'eau minérale

Impératif, bien prévoir dès notre arrivée à proximité des loges et pour toute l'équipe (11 personnes), une table régie catering et un frigo avec :

- Eau plate, eau pétillante, Softs : Coca, Coca-Cola light, Schweppes agrumes, Orangina, Ice tea,.....
- Café type Nespresso, choix de thé, du miel, du citron, du gingembre, des mugs, des tasses à café, du sucre,.....
- Assortiment de friandises et gâteaux / Fruits frais et fruits secs d'agriculture biologique

Les produits régionaux sont appréciés.

- Amandes et fruits secs
- Une bonne bouteille de vin rouge et une de vin blanc

1 Loge Techniciens / bureau de production

- Équipé d'un accès internet haut débit ouvert si possible Wi-Fi, 2 tables, 4 chaises, corbeille à papier.
- 6 serviettes de bain pour les douches si nécessaire, des toilettes propres.
- 8 petites bouteilles d'eau plate

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture ⁶
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Pour la scène :

- Prévoir une fontaine d'eau pour remplir nos gourdes
- 2 boîte de mouchoirs en papier, une à cour et une à jardin

Important : Les loges devront être aménagées le matin avant midi.

Repas :

Les horaires des repas sont fonction du planning de la journée, et devront être confirmés au cas par cas. Le planning de base est :

- **Diner pour un chauffeur et les techniciens (4 personnes)** la veille de la représentation vers 20h
- **Déjeuner 4 personnes et diner pour 11 personnes** le jour de la représentation (7 à 18h et 4 à 19h).

Merci de noter qu'en règle générale les artistes dîneront à 18h et les techniciens vers 19h. Horaires à valider avec l'administrateur une semaine avant la représentation, suivant l'horaire de début de la représentation dans votre ville.

Par repas on entend au minimum : plusieurs entrées au choix ; 2 plats chauds au choix (viande, poisson) ; fromage ; choix de desserts ; café ; vin ; boissons.

Les repas se prendront impérativement dans la salle et à l'assiette ou de type buffet. Bien prévoir un espace dédié à la restauration, aménagé en conséquence (tables, chaises, nappes, assiettes, couverts, verres etc...) pour 11 personnes. Pas de plastique, ni de repas froid !

Organisation :

Sauf nécessité exceptionnelle, l'accès aux loges et services sera interdit à toute personne non habilitée.

Hébergement :

Nous aurons besoin le jour de la représentation de **11 chambres**, réparties comme suit :

- **10 (dix) chambres** « single » le jour de la représentation pour les comédiennes, les musiciens, les techniciens, l'administrateur dans un hôtel 3 étoiles minimum au plus proche de la gare ou de la salle.

Et

- **4 chambres** « single » dans un hôtel 3 étoiles minimum pour le chauffeur de notre camion et les techniciens au plus proche de la salle **pour deux nuits.**

L'équipe technique et le chauffeur arrivant la veille pour le prémontage, il vous sera demandé de prendre à votre charge les hébergements de l'équipe technique, soit 4 personnes en chambre single dans un hôtel 3 étoiles au plus proche de la salle.

L'hôtel devra être situé au plus proche de la salle ou proche de la gare, afin de faciliter les transferts et devra être validé par l'administrateur de tournée en amont.

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture ⁷
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Rooming list Artistes : Dans un 3 étoiles

	NAME	ROOM	
1	Prunella RIVIERE	<i>Single</i>	<i>Une nuit le jour de la représentation</i>
2	Judith REMY	<i>Single</i>	<i>Une nuit le jour de la représentation</i>
3	Delphine SIMON	<i>Single</i>	<i>Une nuit le jour de la représentation</i>
4	Dani BOUILLARD	<i>Single</i>	<i>Une nuit le jour de la représentation</i>
5	Vincent MARTIN	<i>Single</i>	<i>Une nuit le jour de la représentation</i>
6	Benjamin PRAS	<i>Single</i>	<i>Une nuit le jour de la représentation</i>
7	Administrateur	<i>Single</i>	<i>Une nuit le jour de la représentation</i>

Rooming list Techniciens : Dans un 3 étoiles

	NAME	ROOM	<i>A confirmer selon planning</i>
1	Ingrid CHEVALIER	<i>Single</i>	<i>Deux nuits, la veille et le jour de la représentation</i>
2	Mathis COUDRAY	<i>Single</i>	<i>Deux nuits, la veille et le jour de la représentation</i>
3	Michel GUELDRY	<i>Single</i>	<i>Deux nuits, la veille et le jour de la représentation</i>
4	Chauffeur matériel	<i>Single</i>	<i>Deux nuits, la veille et le jour de la représentation</i>

Merci de mettre toute l'équipe si possible dans le même hôtel !

EQUIPE TECHNIQUE NECESSAIRE SUR PLACE

IMPORTANT : Le personnel doit avoir une parfaite connaissance technique du lieu et de son équipement. Il devra assister l'équipe technique de la production pendant les répétitions et la représentation.

- 1 régisseur général
- 1 technicien lumières (qui assurera les réglages)
- 1 régisseur lumière (connaissant parfaitement la console lumière)
- 1 cintrier (si besoin)
- 1 régisseur son d'accueil face
- 1 technicien son d'accueil plateau (retours de scène)
- 1 machiniste qui assistera notre régisseur plateau pour le montage et démontage du décor et les réglages lumières
- 1 Habilleuse à partir de 14h

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture ⁸
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

PLANNING TYPE

◦ 16h00 à 19h00..... **La veille déchargement et prémontage**

Le jour de la représentation :

- 09h00Get-in / montage du décor et validation de l'implantation des lumières
- 11h00Début des réglages lumières et son
- 13h00Déjeuner
- 14h00.reprise des réglages et de l'encodage
- 14h30 / 15h00.....Arrivée des artistes
- 15h00.....Fin de l'encodage
- 16h00 à 18H30.....Réglages son et répétitions
- 18h00.....Diner de toute l'équipe artiste
- 19h00.....Diner de l'équipe technique
- 20h30Spectacle

Lumières et son

REGIE

Le plateau doit être visible directement depuis la régie ou les régies qui doivent se trouver dans l'axe médiant du plateau. Un système intercom HF au plateau et filaire entre les régies est nécessaire.

L'éclairage de salle doit être graduable avec la maîtrise du niveau. La commande doit pouvoir se faire de la régie ou par ordre.

La régie lumière et son pourra se trouver dans une régie en fond de salle **impérativement** ouverte. Si celle-ci ne s'ouvre pas, le son direct de la salle étant indispensable au bon déroulement du spectacle, il vous sera demandé de bloquer des places en salle pour y installer les consoles.

Pré-implantation / Électricité

Avant l'arrivée de l'équipe technique, les projecteurs ainsi que les lignes devront être montées, câblées, patchées et gélatinées conformément au plan de feu adapté à votre salle. Ce dernier aura été établi en fonction des informations préalablement fournies par l'organisateur.

Le système son aura été installé avant l'arrivée de l'équipe technique et testé afin de ne pas rencontrer de problème d'interférences ou de parasites, en particulier avec la lumière.

Les alimentations électriques sonorisation et lumière devront impérativement être séparées.

Electricité : L'organisateur devra s'assurer du bon état de l'installation électrique et d'une puissance suffisante pour alimenter l'ensemble du système son et des lumières, avec une mise à la terre correcte, une différence de potentiel de 1 volt entre terre et neutre est le maximum acceptable.

Dès l'arrivée du matériel, pendant le montage, la représentation et jusqu'à la fin du démontage, la présence d'un électricien qualifié et connaissant le lieu est indispensable

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture⁹
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

LUMIERES

- L'éclairage de la salle sera piloté par la console lumière, sinon prévoir une commande déportée
- **Prémontage lumière indispensable la veille, projecteurs patchés et gélatinés.**
- Merci de fournir une feuille de patch.
- La régie lumière sera située fond salle, face à la scène.
- **Prévoir localement une Console 1 Congo ETC ou EOS**
- Pour le pointage lumière, un système d'accès léger (type échafaudage sur roulette ou nacelle élévatrice télescopique de type Génie) sera nécessaire (hauteur d'accès 9,00m max).

Projecteurs :

L'éclairage fourni sera en bon état de fonctionnement et muni de tous ses accessoires (élingues, crochets, volets, couteaux, porte gobos, iris,...), le cas échéant au complet.

Matériel à fournir localement suivant notre plan de feu :

- 1 PAR 64 CP60
- 14 PAR 64 CP62
- 11 PC 2KW
- 6 découpes 1kw type 614SX
- 10 découpes 2kw type 714SX
- 1 découpe 2kw type 713SX
- 7 rampes leds RGBW type RJ Dalis ou OXO Pixyline 150
- 20 PAR LED RGBWZ
- 6 F1
- 3 BT 500W ou 250W
- 6 pieds hauteur 2,50m
- 4 FL 1300 LED Briteq ou Horiziodes
- 1 machine à fumée type Unique

Les gradateurs devront être de qualité professionnelle. Ils devront être aux normes en vigueur et fonctionner de 0% à 100% de façon linéaire et de façon homogène pour l'ensemble des gradateurs.

- Prévoir 6x 5m de câble DMX 5 broches minimum pour des pontages.
- Références gélaines : L075, L020, L500, L152, L709, R119

Plans lumières en annexe page 12 et 13

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture ¹⁰
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

L'ouverture des portes, l'extinction et le rallumage des lumières de la salle se feront en accord avec le régisseur.

SON

L'alimentation électrique du son sera sur un circuit différent de la lumière. Dans tous les cas, cette alimentation sera isolée et déparasitée de la lumière.

Matériel à fournir localement :

1 / Diffusion salle :

Système professionnel égalisé en puissance adapté à la taille de la salle. Si celle-ci comprend des balcons, des lignes de delay stéréo devront être installés à chaque niveau, ainsi que sous la casquette de fosse. Le système devra être validé par le régisseur de la tournée.

Merci de nous informer de la puissance que vous comptez installer. Le système de diffusion, les alimentations et les espaces régie devront être installés, testés et opérationnels avant l'arrivée de l'équipe technique du spectacle.

- **MAIN 1.** Prévoir un système son adapté à la salle : L-Acoustics, Adamson, D&B, Meyer Sound, Nexo... Le système 2,3 ou 4 voies avec sub devra permettre une couverture sonore homogène en tous points du public. Un accès au processeur est impératif.
- **MAIN 2.** Prévoir, 2 x L-A X15 (ou équivalent) sous perchées sur perche indépendante 50 cm environ devant l'espace musiciens « BAS ENCEINTE H 3,5M ». Emplacement à l'extérieur ou devant l'espace musiciens, en fonction de l'ouverture du cadre de scène.
- Prévoir des front/lip fills !

Notre console ne peut en aucun cas entrer en analogique dans votre console pour matricer la diffusion principale !

2 / Diffusion plateau / retours de scène :

- 2 retours type L-A X12/X15 : claviers (MiX4) et guitare (MiX5)
- 1 retours type L-A X12/X15 : LOINTAIN MIX7
- 2 retours type L-A X15 : 1 circuit SIDES sur pieds MIX2 « BAS ENCEINTE H 1,90M »
- 4 retours type L-A X8: 1 circuit en avant scène MIX1 et 1 circuit derrière le rideau MIX6
- In ear stéréo à la batterie : prévoir 2 lignes pour aller de la stage box au praticable batterie à jardin
- **2 boîtiers de sous patch** idéalement de 12 paires chacun pour alimenter les zones musiciens depuis notre **S32** et si possible avec 2 out pour le côté jardin (ear monitors)

Merci de noter que les retours seront gérés depuis la façade.

3 / Régie :

La régie sera située en salle dans le champ de la diffusion, au 2/3 de préférence (**Impératif** : pas de régie fermée) et centrée en évitant les sous balcon.

- La compagnie se déplace avec sa console BERHINGER WING, une stage box S32, un touret de RJ45/70m
- La compagnie se déplace avec son rack émetteurs/récepteurs et antennes.
- Backline intégralement fourni par la compagnie.

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture 11
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Merci de prévoir 2 x GRANDS PIEDS PERCHES pour les antennes.

Merci de prévoir 4 x GRANDS PIEDS PERCHES pour les micros de mesure en salle, ainsi que les modules (4 x 20M et 4 x 10M)

PETIT TOPO RECAPITULATIF SON :

Nous demandons beaucoup d'enceintes pour les retours et le MAIN 2, mais, vu la configuration du spectacle, nous ne pouvons pas faire avec moins.

Merci de noter que nous venons avec quasiment tous les micros, DI, clamps, console son et stage box.

- Les retours « scène » devront être en place et en état de fonctionnement à notre arrivée à la salle.
- Idem pour les retours « loge »
- Idem pour les SIDES « loge » placés un peu en retrait
- Idem pour le MAIN 1
- le MAIN 2 pourra être mis en place à l'extérieur ou devant l'espace musiciens, en fonction de l'ouverture du cadre de scène
- Si vous disposez d'un câble réseau RJ45 Cat 5e minimum (longueur 80M max) entre le point régie et la scène, je l'utiliserai avec plaisir.

Cette fiche technique fait partie intégralement du contrat. Merci de la respecter

Merci de nous contacter pour faire un point, adapter si besoin et valider en amont le matériel de sonorisation.

Patch en annexe page 16**Régisseurs son :****Matthieu Tasseu**Mail : mymatth.tasseu@gmail.com

Mobile : +33 6 70 61 08 97

Yann CostaMail : kal.bass.studio@gmail.com

Mobile : +33 7 83 61 57 30



Fait à..... le /..... /.....

LA PRODUCTION
(KI M'AIME ME SUIVE)**L'ORGANISATEUR**

Nom :

Nom :

Signature :

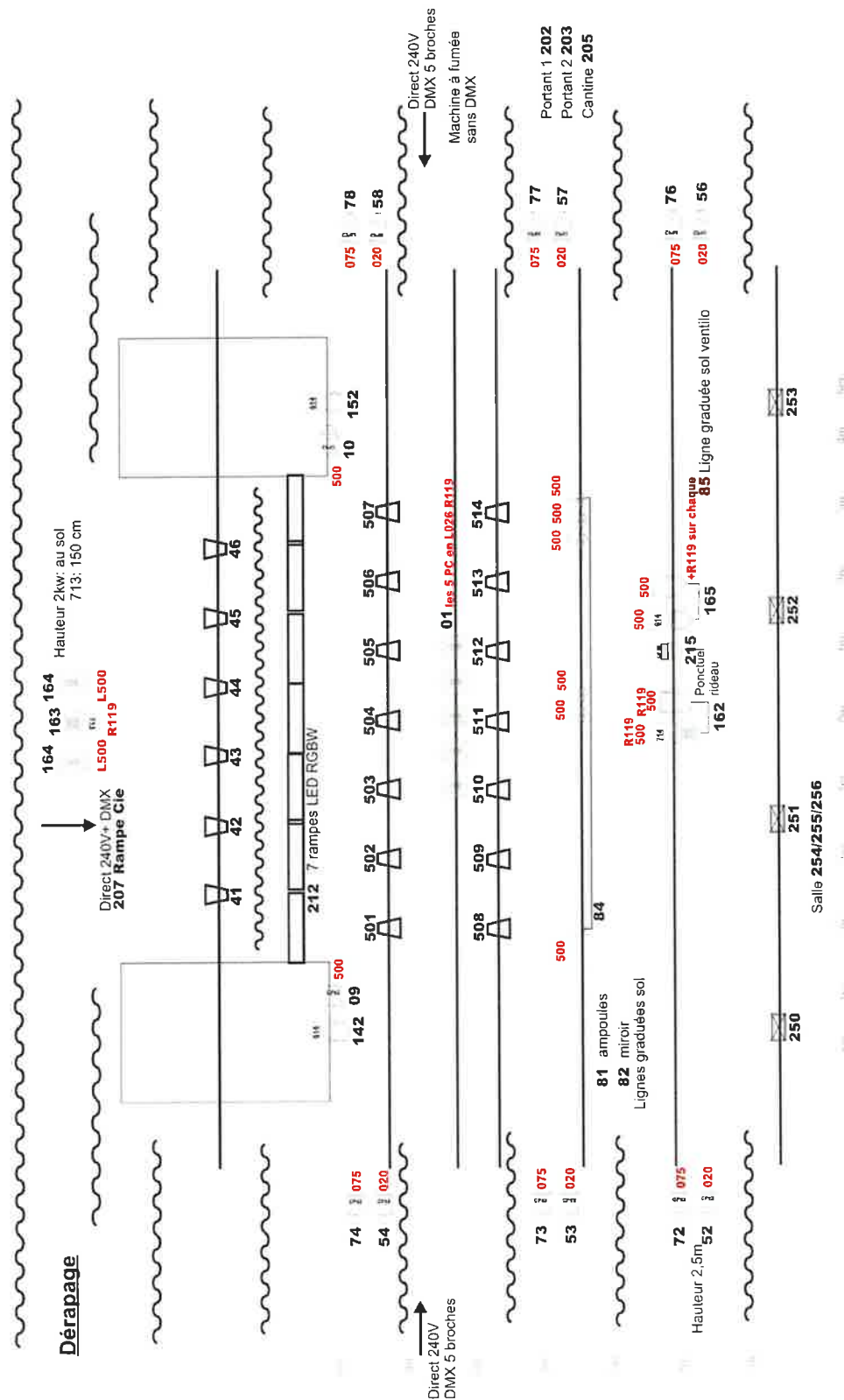
Signature :

Paraphe :

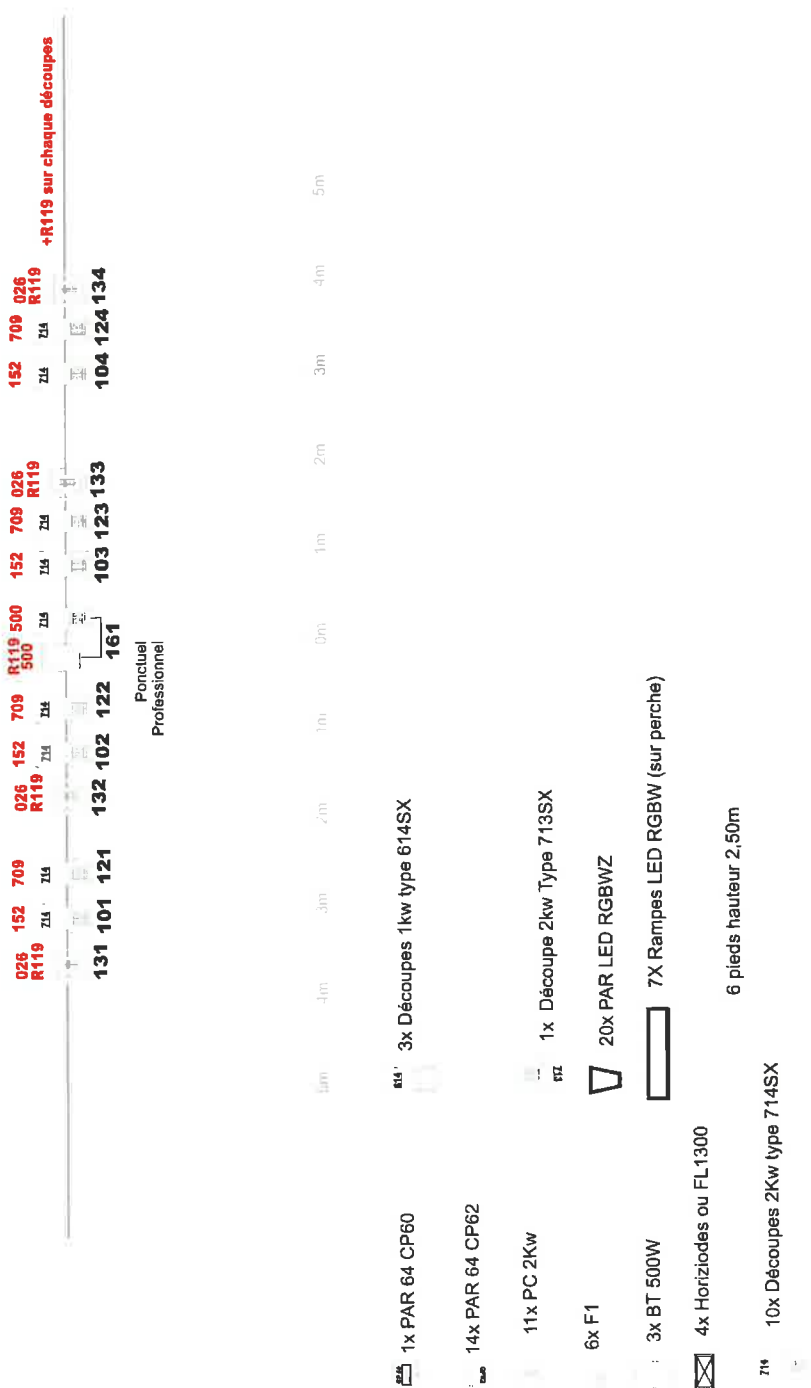
Ki M'aimé Me SuiVe – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture ¹²
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Annexes :



Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80



Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture 14
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026



Accusé de réception en préfecture **15**
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

PATCH SEA GIRLS DERAPAGE

CH	SOUS PATCH	INSTRUMENTS	MICRO /DI	PIEDS
1	1/1	KICK DRUM	DRUM MIC fourni	Pas de pied
2	1/2	SNARE	SHURE B98 fourni	CLAMP fourni
3	1/3	HH	SHURE KSM 137 fourni	CLAMP fourni
4	1/4	TOM BASS	DRUM MIC fourni	CLAMP fourni
5	1/5	TOM MID	DRUM MIC fourni	CLAMP fourni
6	1/6	OH L	DRUM OV fourni	GRAND PIED PERCHE 1
7	1/7	OH R	DRUM OV fourni	SUR GPP 1 CLAMP fourni
8	1/8	SNARE BOT	DRUM OV fourni	SUR GPP 1 CLAMP fourni
9		PERCU 2	AKG C417 fourni	CLAMP fourni
10	2/1	BASSE	DI PRO48 fourni	
11	2/2	KEY 1 L	DI PRO48 fourni	
12	2/3	KEY 1 R	DI PRO48 fourni	
13	2/4	KAY BASSE	DI PRO48 fourni	
14				
15	2/5	GTR E	MTP 440 DM fourni	
16	2/6	GTR AC	HF fourni	
17		DAN ZIKOS	STC3D fourni	PETIT PIED PERCHE
18		BACK ZIKOS	STC3D fourni	PIED EMBASE FOURNI
19				
20				
21				
22		AMBIANCE	STC3D fourni	CLAMP fourni
23		VOIX PRUNELLA	DPA 4066 fourni *	
24		VOIX DELPHINE	DPA 4066 fourni *	
25		VOIX JUDITH	DPA 4066 fourni *	
26	1/9	VOIX VINCENT	SM58	GRAND PIED PERCHE
27	2/7	VOIX BENJ	SM58	GRAND PIED PERCHE
28	2/8	VOIX DAN	SM58	GRAND PIED PERCHE
29		VOIX SOS	DPA 4066 fourni *	
30				
31	1/10	SPDS	DI AR133/J48	
32	1/11	SPDS	DI AR133/J48	

Paraphe :

Ki M'aime Me Suive – 92 rue de la Victoire 75009 Paris Tél : +33(0)1 53 25 02 80

Accusé de réception en préfecture 16
077-217705144-20261030-26_13321-CC
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026